



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 5814

Texte de la question

M Rene Cazenave attire l'attention de Mme le ministre delegue aupres du ministre de la culture, de la communication , des grands travaux et du Bicentenaire, charge de la communication, sur les difficultes que rencontrent les stations decentralisees de Radio-France et de FR 3 pour exercer leur role de service public dans les regions du Bearn, Pays basque, Languedoc, Bretagne, Alsace, Corse En effet, pour des raisons budgetaires, la diffusion des emissions de langue locale ont ete diminuees ou meme supprimees. Il lui demande la possibilite d'octroyer des moyens supplementaires aux radios et televisions de service public qui operent dans une region a culture minoritaire.

Texte de la réponse

Reponse. - Les objectifs « langues regionales » assignes en 1988 aux stations de FR 3 qui diffusent des programmes a l'intention des regions a cultures minoritaires n'ont pas ete inferieurs a ceux de 1987. Les volumes horaires realises se repartissent ainsi : Alsace : quatre-vingt-quatre heures d'emissions dialectales sur cinquante-deux semaines, soit vingt minutes par jour de magazine et quatre-vingt-dix minutes une fois par mois de grande soiree dialectale ; Aquitaine : huit heures d'emission en langue basque, soit vingt-quatre magazines de vingt minutes ; Bretagne : soixante-treize heures en langue bretonne, soit quarante-deux emissions de quatre-vingt-dix minutes organisees selon une grille mensuelle variable avec information, jeux, fiction, dessins animes, emissions talk-show et dix rediffusions de soixante minutes en ete des meilleures emissions ou sequences ; Midi-Pyrenees : quarante-trois heures d'occitan, soit quarante-trois emissions de soixante minutes comprenant de la production de la station, des achats a TV 3 de Catalogne et des cours de catalan ; Provence - Cote d'Azur - Corse : vingt heures trente en patois provencal, soit trente-neuf emissions de trente minutes et une emission de soixante minutes en diffusion speciale ; dix-huit heures en langue corse (cinquante-quatre magazines et soixante-quatre reportages) ; dix heures de langue corse diffusees sur la grande region (quatorze magazines de quinze minutes pour trois heures trente et vingt-cinq magazines bilingues (franco-corse) pour six heures trente. En ce qui concerne Radio France, la societe, conformement aux dispositions de son cahier des missions et des charges et a sa mission de service public, continue de veiller a ce que les stations de radios locales dont elle assure la gestion contribuent a l'expression des langues regionales, dans les parties du territoire national concerne. A ce jour, les langues regionale suivantes sont en effet diffusees : l'alsacien, par Radio France Alsace : un programme bilingue du lundi au vendredi de 8 h 40 a 12 heures, le samedi de 12 heures a 14 heures et de 20 heures a 24 heures, le dimanche de 8 h 30 a 10 heures et de 12 heures a 14 heures, auquel il convient d'ajouter une emission quotidienne programme de 12 heures a 14 heures sur le reseau d'ondes moyennes ; le basque, par Radio France-Pays Basque : un magazine culturel d'une duree de quarante-cinq minutes du lundi au vendredi et une veilee mensuelle d'une duree d'une heure trente minutes ; le bearnais, par Radio France - Pau-Bearn : un magazine culturel d'une duree de quarante-cinq minutes, une fois par semaine ; le breton, par Radio France - Bretagne-Ouest et Radio France-Armorique : Radio France - Bretagne-Ouest : trois journaux parles quotidiens d'une duree de cinq a six minutes, une emission de 13 h 30 a 14 heures du lundi au vendredi, un magazine culturel de 19 heures a 20 h 30 du lundi au vendredi, une veilee

bretonne, Beilhadeg E Breiz Izel, le dimanche de 19 h 20 a 22 heures. Radio France-Armorique : une émission hebdomadaire d'une durée de deux heures (le samedi de 12 heures a 14 heures) sur le réseau d'ondes moyennes ; le corse, par Radio France-Frequenza Mora : bilingue tout au long de son programme, la station diffuse également dans cette langue trois journaux parlés quotidiens d'une durée de cinq minutes. On observera en outre que dialectes et parlers locaux sont également présents sur de nombreuses antennes décentralisées de Radio France, tels l'auvergnat, le ch'timi, le gascon, le mayennais, l'occitan, le nissart, le périgourdin, le provençal, le picard.

Données clés

Auteur : [M. Cazenave Ren](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5814

Rubrique : Audiovisuel

Ministère interrogé : communication

Ministère attributaire : communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 novembre 1988, page 3378